



Description de l'infraction ne correspond pas à la réalité du terrain.

Par **psy65**, le **04/01/2021** à **20:25**

Bonjour à toutes et à tous, j'ai reçu une amende forfaitaire à 135 euro sur un stationnement très gênant. La description de l'amende est : stationnement très gênant d'un véhicule motorisé sur un trottoir, sauf que précisément à l'adresse du stationnement il n'y a pas de trottoir ! Puis-je contester cette amende ? Et si oui, pour quel motif ? Merci de votre aide. Très cordialement.

Par **LESEMAPHORE**, le **04/01/2021** à **23:46**

Bonjour

Vous contestez puisque pas de trottoir .

Attestation écrite de tiers et ou témoins à faire citer en juridiction de police .

Par **janus2fr**, le **05/01/2021** à **07:20**

Bonjour,

Quand vous dites qu'il n'y a pas de trottoir, est-ce vraiment le cas ou bien contestez-vous le statut de trottoir à ce que l'agent lui considère comme tel ?

Par **psy65**, le **05/01/2021** à **07:27**

Bonjour, non il n'y a pas matériellement de trottoir.